

Procédures pour le placement des élèves aux différents niveaux scolaires

Complément à la *Politique sur l'évaluation des élèves*

Date d'entrée en vigueur : septembre 2022

1. Fonction

Communiquer clairement les procédures qu'il est obligatoire de suivre dans le cadre de la *Politique sur l'évaluation des élèves* quand on envisage différentes options pour le passage au niveau scolaire supérieur, le redoublement ou le saut d'un niveau scolaire pour l'élève.

Il ne faut pas considérer ces procédures comme étant des éléments indépendants de la politique dans son ensemble.

2. Définitions

passage au niveau supérieur – transfert d'un élève qui peut avoir des difficultés à son niveau scolaire actuel au niveau scolaire supérieur; l'élève en question peut être soit un élève qui a des résultats satisfaisants soit un élève qui a des difficultés et qui aura besoin de dispositifs de soutien supplémentaires au niveau scolaire supérieur

redoublement – maintien d'un élève qui a des difficultés à son niveau scolaire existant, au lieu de le faire passer au niveau supérieur

saut d'une classe – transfert d'un élève qui a besoin de défis supplémentaires à un niveau scolaire supérieur avant ses camarades du même âge

3. Procédures administratives

- 3.1 Il est indispensable que l'élève lui-même (s'il y a lieu) et ses parents participent au processus et bénéficient d'un soutien quand on envisage le placement de l'élève à un niveau scolaire particulier (saut d'une classe ou redoublement). Il faut que les discussions sur le placement de l'élève commencent vers la fin du deuxième trimestre ou au milieu du semestre.
- 3.2 Il faut placer les élèves au niveau scolaire qui correspond le mieux à leurs besoins sur le plan cognitif, social et affectif et en ce qui a trait au programme d'études.
- 3.3 C'est la direction de l'école qui aura le dernier mot en ce qui concerne le placement de l'élève. La décision sera prise en concertation avec l'élève (s'il y a lieu), les enseignants, les parents et les autres spécialistes, selon les besoins.

4. Considérations

Les décisions entourant le placement de l'élève peuvent avoir des répercussions très importantes sur le plan de sa réussite scolaire. Quelle que soit la décision prise, il est exigé d'avoir un plan pour un enseignement et des interventions supplémentaires afin de garantir le bien-être et la réussite scolaire de l'élève dans la durée.

5. Document de référence

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Politique sur l'évaluation des élèves*, Halifax (Nouvelle-Écosse), Province de la Nouvelle-Écosse, 2021.

6. Suivi

Ces procédures feront l'objet d'un suivi et seront mises à jour pour qu'elles concordent avec la *Politique sur l'évaluation des élèves*.